

3 crédits	15.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Carlier Jean-Yves ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Thèmes abordés	- Libre circulation des personnes. - Politique d'immigration. - Politique d'asile.
Acquis d'apprentissage	<p>1 L'objectif est double : d'une part permettre une bonne connaissance des textes, de la jurisprudence et des pratiques dans le domaine de la libre circulation des personnes dans et vers l'Union européenne ; d'autre part, sur ces bases, ouvrir à la réflexion pour les défis du futur.</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit ou oral.
Contenu	Le cours magistral sera largement ouvert à l'analyse des décisions de jurisprudence de manière à susciter l'échange avec les étudiants et la réflexion. L'ouverture à la pratique pourra aussi se faire par l'invitation d'experts.
Autres infos	Support : syllabus comportant au moins un plan détaillé du cours et les principales décisions à analyser. Un ouvrage de référence devrait compléter ces sources.
Faculté ou entité en charge:	EURO